AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie A-24-ENV-9, en date du 20 mars 2024 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera du mardi 30 avril 2024 à 10 h au laudi 30 mai 2024 à 17h sur le territoire des communes du périmètre du projet de Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sulvantes :

Département du Calvados :

Bernesq, Bricqueville, Cambe (La), Canchy, Cardonville, Colombières, Cricqueville-en-Bessin, Formigny-la-Bataille, Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Malsy, Isigny-sur-Mer, Lison, Longueville, Mandeville-en-Bessin, Monfreville, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Saon, Saonnet, Trévières.

Département de la Manche :

Airel, Amigny, Appeville, Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvers, Auxais, Baupte, Beuzeville-la Bastille, Blosville,

sur-Douvis Dézeit (Le). Doville, Ecausseville, Étienville, MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MAR DU COTENTIN ET DU BESSIN
Gonfreville, Gorges, Graignes-Mesnil-Angot, Ham (Le), Haye

3 village Ponts d'Ouve (La), Hérnevez, Hiesville, Laulne, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Magneville, Merchésieux, Martgny-le-Lozon, Meauffe (La), Méautis, Mesnil-Eury (Le), Mesnil-Véneron (Le), Millières, Montsenelle, Moon-sur-Elle, Muneville-le-Bingard, Nay, Néhou, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Périers, Picauville, Pirou, Plessis-Lastelle (Le), Pont-Hébert, Quettehou, Quinéville, Raids, Rampan, Rauvillela-Place, Remilly-les-Marais, Saint-André-de-Bohon, Saint-Fromond, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Plerrepont, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sauveur-Villages, Saint-Sébastlen-de-Raids, Sainte-Colombe, Seinte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sébeville, Taillepied, Terre-et-Marais, Tribehou, Turqueville, Urville, Varenguebec, Vasty.

Le siège de l'enquête publique, ileu où toute correspondence relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à le Maison du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, sis 3 village Ponts d'Ouve, Saint-Côme-du-Mont, 50 500 Carentan-

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Caen est composée des membres sulvants M. Marcel VASSELIN (Président), Mme. Odile MORON (titulaire) et M. François-Joseph FROGET (titulaire).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièc avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles aux enqueies puriques relatives aux operations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce dossier et formuler et consulter des observations, propositions ou contre-propositions écrites :

Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet et accessible par toute personne sur tout poste informatique à l'adres https://www.registre-numerique.fr/pnr-marais-cotentinbessin du mardi 30 avril 2024 à 10 h au jeudi 30 mai 2024 à 17h et où le dossier d'enquête est également consultable en version numérique. Ce lien est également accessible à partir des sites

internet du Consell Régional de Normandle (https://www. normandle.fr/parcs-naturels-regionaux#enquete-cotentin) et du Parc naturel régional des Marals du Cotentin et du Bessin (https://perc-cotentin-bessin.fr/enquete-publique).

Par courrier, pour le dépôt d'observation, adressé à « Monsieur le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, sis 3 village Ponts d'Ouve, Saint-Côme-du-Mont, 50 500 Carentan-les-Marais, du mardi 30 avril 2024 à 10 h au jeudi 30 mai 2024 à 17h (cachet de la poste faisant fol) ou par voie numérique à l'adresse pnr-marais-cotentin-bessin@ mail.registre-numerique.fr.

Au siège de l'enquête publique où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête numérique et au registre dématérialisé.

Dans les lieux et aux jours et horaires cl-dessous où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un

MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS

Saint-Côme-du-Mont - 50 500 Carentan-les-Marais Du mardi au dimanche : 10h30-13h/14h-18h DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Mardi 30 avril 2024 : 10h à 13h Samedi 18 mai 2024 : 14h à 17h Jaudi 30 mai 2024 : 14h à 17h

MAIRIE D'ISIGNY-SUR-MER

8 rue Thiers - 14 230 Isigny-sur-Mer Du lundi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Lundi 5 mai 2024 : 14h à 17h Jeudi 23 mai 2024 : 9h à 12h

MAIRIE DE LA HAYE

Place Patton - 50 250 La Haye Le lundi : 14h-18h Du mardi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h Le vendredi et le samedi : 9h-12h DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Merdi 14 mai 2024 : 14h à 17h Vendredi 24 mai 2024 : 9h à 12h

MAIRIE DE LESSAY

1 rue de la Posta - 50 430 Lessay Le lund), 15h-17h Le mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h30/15h-17h Le jeudi : 9h-12h30 Le samedi : 8h-12h DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES

Mardi 14 maj 2024 : 9h à 12h Vendredi 24 mai 2024 : 14h à 17h

MAIRIE DE PONT-HÉBERT

Place du Général de Gaulle - 50 880 Pont-Hébert Du lundi au jeudi : 8h30-12h/13h30-17h30 Le vendred! : 8h30-12h/13h30-16h30 DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Vendredi 3 mai 2024 : 9h à 12h Mercredi 22 mai 2024 : 14h à 17h

MAIRIE DE PÉRIERS

1 place du Général de Gaulle - 50 190 Périers Du lundi au mardi et du jeudi au vendredi :

8h45-12h15/13h30-16h15 Le mercredi : 8h45-12h15 DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Vendredi 3 mai 2024 : 13h30 à 16h30 Mercredi 22 mai 2024 : 9h à 12h

MAIRIE DE SAINTE-MÈRE-EGLISE

6 rue du Cap de Laine - 50 480 Sainte-Mère-Eglise Le lundi : 13h30-18h Le mardi, jeudi et samedi : 8h30-12h Le mercredi et vendredi : 8h30-12h/13h30-18h DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Mercredi 15 mai 2024 : 9h à 12h Mardi 28 mai 2024 : 9h à 12h

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Place Auguste Cousin - 50 390 Saint-Sauveur-Le-Vicomte Le lundi : 14h30-17h Le mardi : 10h-12h/14h30-18h30 Le mercredi et jeudi : 10h-12h/14h30-17h Le vendredi : 10h-17h DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES

March 15 may 20 4 9 a 134

naudi 28 mai 2024 14/1300 17/130

MAIRIE DE TRÉVIÈRES

17 place Charles Delangle - 14 710 Trévières Le lundl : 9h-12h/14h-16h Le mardl : 14h-18h30 Le mercredi et vendredi : 9h-12h Le Jeudi : 9h-12h/14h-18h30 DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES Lundi 6 mai 2024 : 9h à 12h Jeudi 23 mai 2024 : 14h à 17h

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-DAYE

9 place de la marie - 50 620 Saint-Jean-de-Daye Le lundi, mardi et jeudi : 13h30-17h Le mercredi : 10h-12h Le vendredi : 9h-12h/13h30-17h Les samedi 4 et 18 mai 2024 : 9h-12h

MAIRIE DE GRANDCAMP-MAISY

Place de la République - 14 450 Grandcamp-Maisy Du mardi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences afin de présenter te dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un en à compter de clôture de l'enquête ainsi que dans les Préfectures de chaque département concerné, au siège de la Région Normandie, au siège du Parc naturel régional des Marals du Cotentin et du Bessin, Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également consultables par le public sur le site internet du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et de la Région Normandie pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : https://www.registrenumerique.fr/pnr-marais-cotentin-bessin.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandle à l'adresse sulvante : Abbayeaux-dames, Place Reine Mathlide CS 50523, 14 035 CAEN Cedex1, par mall à l'adresse pnr-cotentin-bessin@mail. registre-numerique.fr ou par téléphone au 02 31 06 96 25.